

25 mars 2003

03.310

Question Marcelo Droguett**Participation suisse et neuchâteloise au trafic transatlantique des esclaves**

La France voisine organise des expositions qui commémorent le bicentenaire de Toussaint-Louverture au Château de Joux, près de Pontarlier. Toussaint-Louverture est un symbole de la lutte pour la liberté et pour l'abolition de l'esclavage.

Quel a été le rôle de la Suisse dans ce commerce d'êtres humains?

En 2001, à la conférence de Durban, à propos d'une demande d'indemnisation adressée par l'Afrique à l'Europe, le représentant de la Suisse, M. Jean-Daniel Vigny, affirmait que la Suisse n'avait pas été impliquée dans ce commerce.

Des études connues depuis longtemps montrent le contraire, à savoir que ce ne sont pas seulement les pays ayant une longue tradition de marine marchande mais que c'est aussi l'ensemble des pays européens, la Suisse y compris, qui ont tissé un réseau étendu de liens commerciaux et financiers ayant l'esclavage comme base.

En ce qui concerne la Suisse romande, les régions de Vaud, Genève et Neuchâtel ont participé activement. En ce qui concerne notre région, il faut signaler les familles Pourtalès, Favre, Rossel et de Pury.

Un historien antillais signale que "Le bien-être et les progrès de l'Europe ont été bâtis avec la sueur et les cadavres des Nègres, des Arabes, des Indiens et des Jaunes". Le même historien rappelle que "Il y a peu de temps, le nazisme a transformé la totalité de l'Europe en véritable colonie. Les gouvernements des différentes nations européennes ont exigé des réparations et demandé la restitution des richesses qui leur avaient été volées (...) Dans la bouche des Européens, au lendemain de 1945, une seule phrase: l'Allemagne paiera".

L'affaire des fonds juifs a obligé la Suisse à effectuer des démarches d'indemnisations.

Nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat est-il disposé à étudier la participation suisse et neuchâteloise en particulier à la traite d'esclaves en apportant son soutien aux travaux de recherches effectués sur ce thème par des historiens africains, européens et suisses?
2. En 2001, la Suisse a signé la déclaration de Durban en reconnaissant que l'esclavage et la traite d'esclaves ont été des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité et en reconnaissant que la traite d'esclaves constitue un crime contre l'humanité. Le Conseil d'Etat est-il disposé à participer à une collaboration avec les organisations africaines et européennes pour mettre au point une réparation, ou à un acte symbolique envers l'Afrique si les recherches confirment la participation suisse et neuchâteloise dans la traite des esclaves?